

ment Mme et M. Hocquet-Surmay de leur  
généreuse libéralité envers la Société Historique  
de Compiègne.

Préfecture de l'Oise

2<sup>e</sup> Division

1<sup>er</sup> Bureau

*Le Préfet de l'Oise,*  
Officier de la Légion d'honneur,

.....

ARRÊTE

*Article 1<sup>er</sup>.* — Le Conseil d'administra-  
tion de la Société Historique de Compiègne,  
dont le siège est à Compiègne, est autorisée  
à accepter la donation faite en sa faveur par  
M. et Mme Hocquet-Surmay, suivant acte  
en date du 14 novembre 1934, et consis-  
tant en la nue-propiété de divers objets  
mobiliers présentant un intérêt artistique, his-  
torique et documentaire.

*Article 2.* — M. le Sous-Préfet de Compiè-  
gne est chargé de l'exécution du présent  
arrêté.

Beauvais, le 30 janvier 1935.

*Le Préfet :* BUSSIÈRE.

..

*Au sujet de la Borne du Lendit*

En 1911, MM. Bernard, architecte des  
Monuments Historiques, et Guynemer, père  
du célèbre aviateur, étudiaient la Charte  
D. L. du Cartulaire de Saint-Corneille et  
expliquaient ce qu'était la « *Cousture Char-  
lemagne* ».

« C'est la terre de l'église de Compiègne,  
« en la ville et el terroir de Compiègne »,  
comme le prouve le titre de cette charte.

Ce domaine agricole appartenait à l'Abbaye  
Saint-Corneille. Il s'appela d'abord Notre-  
Dame, comme l'abbaye primitive, mais reçut

s 1904  
oyenne,  
place  
penteur  
e cette

trans-  
où elle  
aquelle  
on. Ses  
hauteur  
oyenne  
à 120  
du che-  
c'est-à-  
mètres

sement,  
ne, dite  
res qui  
Charle-  
nt-Cor-  
u-delà.

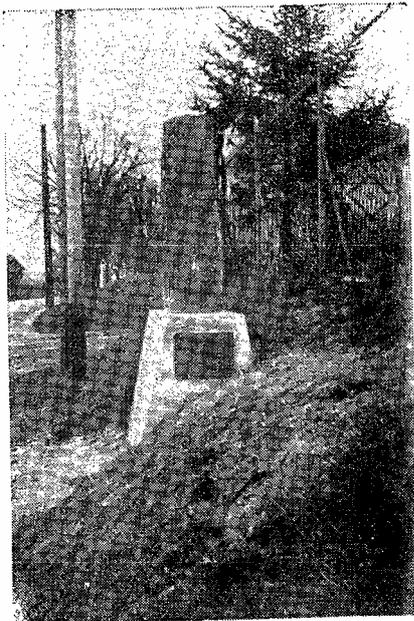
e 1934.  
mise en  
nt par  
rs, rue  
Société  
mercie-

t, M. J.  
la part

ste sim-  
et sans  
Charte  
il de la  
piègne.  
onts et  
s à ce

bientôt le nom de Charlemagne, soit pour honorer le souvenir de cet empereur, soit parce que, pendant longtemps, tout ce qui provenait d'un Charles fut attribué au plus grand.

Le plan d'ensemble, annexé à l'opuscule,



Cliché J. B.

#### LA BORNE DU LENDIT

indique que la limite de cette couture ou domaine était jalonnée par cinq bornes : 1<sup>o</sup> sur le lieu dit Bouche d'Oise ; 2<sup>o</sup> Borne du Lendit, près la vieille route de Choisy ; 3<sup>o</sup> la Haute-Borne, dans le cimetière du Nord ; 4<sup>o</sup> la Borne Hurtebise ; 5<sup>o</sup> la Borne de la Chaussée Saint-Lazare.

---

La Borne du Lendit fut enlevée vers 1904 par M. Daussy, fermier de la Fosse-Moyenne, dont elle gênait la culture ; mais sa place avait été repérée en 1875, par l'arpenteur qui dressait les plans des terres de cette ferme.

Ladite borne, en grès rouge, a été transportée dans la cour de la ferme où elle est restée jusqu'en 1932, époque à laquelle la Société Historique en prit possession. Ses dimensions sont les suivantes : hauteur 1 m. 37, largeur 0 m. 55, épaisseur moyenne 0 m. 35. Elle vient d'être dressée à 120 mètres au-delà du passage à niveau du chemin de Compiègne à Choisy-au-Bac, c'est-à-dire sur son ancienne limite, et à 19 mètres de son véritable emplacement.

Une plaque scellée dans le soubassement, porte l'inscription suivante : *Cette borne, dite du Lendit, était l'une des cinq bornes qui marquaient la limite de la Cousture Charlemagne (domaine de l'Abbaye Saint-Corneille). Elle était placée à 19 mètres au-delà.*

Société Historique de Compiègne.

— 15 Décembre 1934.

Les travaux de maçonnerie et de mise en place ont été effectués gracieusement par MM. R. Henry et fils, entrepreneurs, rue Parmentier, à Compiègne, à qui la Société Historique adresse ses plus vifs remerciements.

A l'occasion de cette communication, M. J. Bouzard est vivement félicité pour la part qu'il a prise à cette restauration.

Cette borne du Lendit, dans sa fruste simplicité, est tout de même millénaire et sans doute contemporaine de la fameuse Charte Dorée de 877, qui est le titre impérial de la fondation de Saint-Corneille de Compiègne.

La ville et l'administration des Ponts et Chaussées sont également remerciées à ce

---

propos pour l'hospitalité qu'ils ont bien voulu accorder à cet antique témoin lapidaire.

..

*Les Sarcophages de Bouquy*

par M. Hémerly

Le 23 décembre 1826, un ouvrier mettait au jour deux sarcophages dans une allée plantée d'arbres entre la ferme d'Aiguizy et la route nationale n° 31, tombeaux qui furent examinés et dessinés par Léré, de Compiègne, lequel rédigea ensuite une courte note ambiguë conservée à la bibliothèque de Compiègne.

C'est la mauvaise rédaction de cette note qui fit commettre au savant archéologue Graves, dans son important ouvrage : Notice archéologique du département de l'Oise, 1856, page 37, une erreur capitale que M. Hémerly tient à signaler.

Les sarcophages examinés par Léré ont été découverts non pas à la Tombissoire, tumulus situé à l'ouest du hameau de Montplaisir, mais à l'orient du hameau de Bouquy, au lieu dit le Fond de Plaisance, terroir de Jaux (cadastre section A, numéro 264).

Notre collègue se propose de faire en ce lieu de nouvelles recherches pour pouvoir, si possible, préciser l'époque des sépultures.

M. Hémerly présente une panoplie d'armes et d'objets de la fin de l'époque néolithique offerts récemment au Musée Vivenel, par M. Pierre Labbé, ancien agriculteur à Montigny-Lengrain (Aisne).

Quelques pièces, parmi les 25 haches, couteaux, grattoirs, etc., en silex pyromaque ou marmoréen ou en grès lustré, sont fort belles et elles augmenteront certainement l'intérêt archéologique de la modeste collection préhistorique de notre Musée.

Tous ces objets furent trouvés il y a une